Entre-Gens de novembre 2016, version word sans photo ni intro

La première page contient :

 le Nom de notre bulletin, un encadré avec nos coordonnées, le sommaire du bulletin et le message de bienvenue aux lecteurs suivant :

**Devenir une personne handicapée, ça peut arriver à tout le monde**

 Le transport adapté et l’accessibilité des lieux et des services sont des éléments essentiels à l’intégration des personnes qui vivent avec un handicap. Nous avons tous avantage à ce qu’ils se développent. Au RUTAC, nous en faisons la promotion. Nous lire ne peut que vous rendre une personne mieux outillée pour accueillir l’autre dans sa différence et pour mieux vous adapter aux aléas de la vie.

**Bienvenue au RUTAC**

Dans un encadré, il y a l’agenda des évènements à venir

**AGENDA**

**Pour vous informer, pour parler à vos élus, défendre ce qui vous tient à cœur, des lieux de rencontres publiques sont ouverts à tous.**

**Engageons-nous pour le communautaire**

Marche, 9 novembre au 30 rue Saint-Pierre a St-Constant à 10h

**Mercredi communautaire 16h à 19h**

2 novembre École Mary Gardner, 42 St-Hubert

7 décembre École St-Willibrord, souper spaghetti $2, activités

**Séances publiques des conseils de ville du territoire :**

-Châteauguay, le 21 novembre 19h, au 265 D’Anjou

-Beauharnois, le 6 décembre, 19h, à l’hôtel de ville de Beauharnois

-Mercier, le 8 nov, 16 déc, 20h, à l’hôtel de ville Mercier sur St-Jean Baptiste

-Léry, le 14 novembre 20h, à l’hôtel de ville de Léry

**-Conseil d’administration de CITSO:**

17 novembre 19h30 à 20h30, à l’hôtel de ville Beauharnois

### COURVILLE, Gaston

À la deuxième page :

 il y a une photo de M. Gaston Courville et de Mme Danielle Wolfe du CAB et un court texte accompagne les photo, une rose est posée entre les deux annonces.

### Monsieur Gaston COURVILLE,

*À Châteauguay, le 20 septembre 2016, à l’âge de 79 ans, est décédé*

*M. Gaston Courville, époux de Mme Denise Gervais. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, petits enfants et de nombreux amis.*

*M. Courville a veillé à la bonne organisation et gestion du RUTAC dès son origine et pendant plusieurs années.*

*Il est demeuré un fidèle et encourageant soutien à la cause.*

*Il nous manquera.*

*Toute notre sympathie à Denise et à toute la famille*

 *À l’hôpital Anna-Laberge, le 25 octobre 2016, à l’âge de 57 ans, est décédée Mme Danielle Wolfe. Elle laisse dans le deuil son fils, ses parents et de nombreux amis-amies.*

*Danielle laisse entre autre à notre communauté, la formidable équipe de travailleuses et de bénévoles du Centre d’action bénévole du Grand Châteauguay, qu’elle a largement contribué à développer. Nos plus tendres pensées à la famille et l’équipe du CABGC*

La troisième page contient :

un article compte-rendu de la rencontre du CA CITSO que voici :

**De grands changements en transport collectif**

Lors de la dernière rassemblée publique du Conseil d’administration du CITSO tenu à Beauharnois jeudi le 27 octobre, nous en avons appris un peu plus sur l’échéancier de la réorganisation du transport collectif régulier. Nous devons nous rappeler que le gouvernement a adopté la Loi modifiant principalement l’organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Cette Loi abolit l’Agence métropolitaine de transport et crée deux structures administratives prévoyant un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l’institution de deux organismes, dont l’un est dédié à la planification des services et l’autre à l’exploitation de certains de ceux-ci.et ce tant pour le transport régulier que pour le transport adapté.

Un conseil d’administration est prévu pour L’Autorité des transport et un autre conseil est prévu pour administrer le Réseau de Transport métropolitain. Ce conseil est formé de 4 maires de la Couronne Sud et de 4 maires de la Couronne Nord ainsi que de 7 experts. Ils ont pour missions de favoriser la circulation des citoyens sur le territoire selon leurs besoins en configurant les trajets de façon optimale tant au plan de l’achalandage, de la meilleure utilisation des routes au meilleur coût et en polluant moins. La configuration des trajets et l’arrimage des nombreux transporteurs autant en transport adapté qu’en transport régulier sera en soi un défi. Provenant de la Rive sud, les maires de Beauharnois, Laprairie , Beloeil et Ste-Julie siégeront sur le comité. Ce Comité débute son travail en décembre 2016 et la fin des CIT (CITSO) est prévue pour juin 2017.

**Modification au circuit d’autobus régulier vers Montréal**

À partir du 14 novembre 2016, des changements auront lieu sur le circuit 28 et 28B, reliant Valleyfield –Beauharnois-Léry\_Châteauguay au Centre-Ville de Montréal . Au lieu des 6 arrêts habituels au Centre-Ville de Montréal, tous les passagers descendront au quai #5 du terminus Mainsfield. Il est à noter que ce quai est accessible.

Cette mesure a été adoptée, après consultation des usagers, en raison des nombreux travaux qui retiennent indûment les autobus au Centre-Ville et compromettent les horaires et le nombre de départ sur ce trajet. Cette mesure s’appliquera durant toute la durée des travaux Turcot-Ville-Marie, etc.

Le circuit vers le terminus Angrignon reste inchangé.

**Mesures d’accessibilité des transports collectifs réguliers**

Des subventions ont été octroyées par le MTQ au CITSO pour l’installation d’un système sonore dans tous ses véhicules pour annoncer les arrêts et pour divulguer des informations pertinentes pour les usagers (changements dans le trajet, panne, etc.) Ces ajouts sont particulièrement précieux pour les personnes non-voyantes ou pour celles qui ne connaissent pas la ville où ils se rendent.

Une application pour téléphone « intelligent »sera également disponible prochainement pour connaître en temps réel la position du véhicule attendu.

Commentaire : Ce serait pratique en transport adapté également

L’installation d’un système de compte passager est prévu afin d’optimiser les opérations et les coûts.

La quatrième page commence par la suite du compte-rendu de la réunion CITSO :

**Demande du RUTAC**

En raison de l’accessibilité du quai au terminus Mainsfield et de la disponibilité de quelques autobus accessibles dans la flotte de CITSO, le conseil d’administration du CITSO a accepté d’étudier la faisabilité de rendre accessible un aller matin et un retour le soir avec des véhicules accessibles pour permettre aux usagers du transport adapté d’envisager études et travail vers Montréal.

Si cela s’avère réalisable, cela pourrait permettre aux usagers du transport adapté qui le peuvent, d’aller à Montréal les vendredis et les fins de semaines, ce que ne permet pas le transport adapté actuel.

**ET NOUS Y AVONS APPRIS QUE : image d’une femme avec un porte-voix**

**Un Circuit local accessible et gratuit à Châteauguay**

**La Ville de Châteauguay mettra sur pied un circuit d’autobus local accessible et gratuit, tel que le fait déjà la Ville de Beauharnois depuis quelques mois.**

**C’est certain, il faut se rendre à l’arrêt, et ce n’est pas possible pour tous, mais c’est un service alternatif que peuvent utiliser certains usagers du transport adapté.**

À suivre

Un encadré annonce la prochaine réunion CITSO

**Prochaine réunion CITSO**

Le Conseil d’administration du CITSO tient sa prochaine réunion publique le 17 novembre 2016 de 19h30 à 20h30 à l’Hôtel de ville de Beauharnois

 Puis suit notre encadré qui décrit ce qu »il faut faire pour devenir membre au RUTAC

**MEMBRE DU RUTAC ?**

Si vous n’êtes pas membre du RUTAC et que vous voulez le devenir, vous n’avez qu’à nous téléphoner, laisser un message avec vos coordonnées pour qu’on vous rappelle. Il n’en coûte rien et cela vous permet d’être informé au sujet du transport adapté et de l’accessibilité sur le territoire. Tél.: 450-201-1739 Courriel :info@rutac.org

Tous les membres du RUTAC recevront un exemplaire du Guide d’accessibilité dès qu’il sera publié en 2017

Vous pouvez consulter le Guide sur le site web du RUTAC au www rutac.org

Vous y trouverez également de l’information concernant le transport des personnes et notre organisme.

Est apposé ici le logo du RUTAC

À la page cinq, il y a une image d’un groupe de personnes assises autour d’un livre immense et elles discutent. Cela introduit la consultation faite auprès des citoyens dont parle l’article qui suit.

**Dans ma ville,**

 **j’aimerais….**

Des consultations ont été organisées dans le cadre de l’élaboration du Plan de développement social par la Ville de Châteauguay. Les citoyens ont été interpelés selon leur groupe d’âge ou d’appartenance à exercer leur droit de parole.

Des personnes handicapées ont accepté de participer avec des citoyens de leur âge à des groupes de discussion. Ils ont témoigné de leur niveau de satisfaction de la vie à Châteauguay et ont suggéré des améliorations qui leur permettrait de mieux y vivre Des parents de jeunes adultes handicapés sont venus rendre compte d’une autre réalité dans les groupes de jeunes du même âge que leurs enfants.

Plusieurs participants ont souligné la présence d’une forte organisation communautaire, d’une bonne quantité de logements sociaux ou abordables, de nombreuses résidences et logements pour personnes âgées. Toutefois, les personnes présentes ont fait le constat du peu de logement vraiment accessibles ce qui met un frein à l’autonomie des personnes handicapées (cuisine et salle de bain).

Les personnes ont parlé de leur sentiment de sécurité ou d’insécurité lorsqu’ils marchent dans la ville. Plusieurs ont parlé de la difficulté d’être piéton dans un Châteauguay conçu pour les véhicules automobiles, de l’état des trottoirs. Plusieurs ont souligné la diversité dans l’offre culturelle et la fierté de leur Ile Saint-Bernard.

Un point d’insatisfaction ressortait dans les groupes de 50 ans et plus, soit le manque de transport collectif adéquat répondant au besoins des citoyens, handicapés ou pas.

Ils ont souligné le manque de transport adéquat et abordable pour aller suivre des traitements médicaux et examen dans les hôpitaux/cliniques en dehors de la région, la complexité et la longueur des déplacements avec point de correspondance lorsque les personnes sont en perte d’autonomie ou affaiblis par la maladie.

 Il a été souligné que les cliniques sans rendez-vous ne peuvent être utilisées par les usagers du transport adapté en raison des temps de réservation du transport (la veille avant-midi, vendredi avant midi pour fin de semaine, lundi et fériés) alors que la ligne pour s’assurer d’une place à une clinique sans rendez-vous pour le lendemain matin n’ouvre qu’à 20h00.

Plusieurs intervenants parmi les groupes œuvrant auprès des personnes de 50 ans et + ont parlé du fait que des participants doivent quitter les activités qu’ils organisent avant la fin ou arrivent beaucoup trop tôt ou sont en retard au début de leur activité en raison de l’indisponibilité du transport adapté.

Même si ça ne règle rien, ça fait du bien de voir que nous ne sommes pas les seuls à l’avoir remarqué…

Des rencontres seront organisées au printemps pour rendre compte du résultat de ces consultations et élaborer le Plan de développement.

À la page 6, il y a un article qui se veut conscientisant et un peu raz le bol, aussi :

**Encore un nouveau ministre des transports!**

Goulet, Hamad, Poeti, Moreau, Gaudreault, Daoust, et le plus récent: Lessard. 3 dans les 9 derniers mois et le plus récent semble lui aussi détenir un statut précaire!

Les ministres des transports se sont succédés à un rythme effréné ces dernières années. On a juste le temps de les féliciter, de leur inculquer quelques notions du fonctionnement du transport adapté, des besoins des usagers et hop! On passe à un autre et on recommence.

À chaque fois, il faut recommencer, s’introduire à eux et les introduire au transport adapté.

C’est vrai que ça ne fonctionne pas comme le transport collectif régulier, même s’il s’agit d’un transport collectif. C’est très différent. Il est simple de comprendre comment fonctionne le transport régulier. On le prend ou on l’a tous pris un jour. Il y a des horaires réguliers, des trajets réguliers, un bus ou un métro dans lequel on monte de façon autonome. Tous voient où est la porte et voient leurs arrêts. Pas besoin de rampe, pas besoin d’ancrer personne au plancher, les passagers sont responsables de se tenir assis ou debout avec le nombre de sacs qu’ils veulent. Pas besoin de réserver à l’avance. Entre telle heure et telle heure, il y a du service. Il y en a tous les jours. Les billets sont vendus dans une multitude de point de vente, par internet et le transporteur les honore...

IL ne reste qu’à se rendre à l’arrêt. Et c’est le début de la grande différence entre les deux services: Ne pas pouvoir se rendre à l’arrêt. Et ça change tout.

Un ancien conseiller municipal, qui a déjà siégé sur le conseil d’administration de Transports-Accès, avouait bien candidement que cela lui avait pris une grosse année à siéger au conseil d’administration avant de vraiment comprendre le fonctionnement du transport adapté. Pourtant , il est un homme intelligent. Il n’est certainement pas le seul. Il n’y a pas de formation préalable en transport adapté ou accessibilité 101, quand on est élu maire, ministre, député ou conseiller municipal. La plupart d’entre nous sommes initiés, au transport adapté et devenons conscients des obstacles à l’accessibilité, à partir du moment où nous côtoyons de plus près des personnes handicapées.

Et c’est bien là le drame. Bien des élus siègent et décident des services sans connaître les besoins des usagers et les particularités du fonctionnement du service, tout au moins au début de leur mandat. Parfois, leur spécialité est toute autre. Bien souvent, ils se font une tête à partir d’une expérience qui est toute autre :celle des transports collectifs réguliers. Ce n’est pas mauvaise volonté, c’est un manque d’expérience.

Donc après chaque élection, il est du devoir de chaque groupe de défense, de chaque usager, d’informer son nouvel élu. N’hésitez pas à les informer de vos besoins, particulièrement s’ils doivent décider de votre service de transport adapté.

Dans chacune des villes du territoire, un conseiller est administrateur du transport adapté. À Châteauguay il s’agit de M. Michel Pinard, à Mercier, M. Philippe Drolet, à Léry, Mme Johanne Dutil et à Beauharnois, M. Gaétan Dagenais. Comme ils prennent au sérieux leur implication, n’hésitez pas à leur parler.

Au niveau provincial, l’Alliance des Regroupements des usagers du transport adapté du Québec ARUTAQ , fait ce travail auprès du ministre et de son équipe. L’ARUTAQ a eu beaucoup de travail ces dernières années en raison de la chaise musicale. Mais nous devons faire ce travail car nous avons besoin de ce service.

Et comme le chantait Brel : Au suivant…

À la page 7 un article concernant les AMM, deux messages dont un s’adresse aux automobilistes et l’autre aux utilisateurs d’AMM. Ici l’éditrice s’est un peu amusée en mettant des photos de comportements qu’un groupe reproche à l’autreIl y a une photo d’une personne sur un AMM au milieu de la chaussée qui regarde le paysage et une photo d’un automobiliste qui frappe sur son volant et semble enragé. Voici les messages :

**Parce que le partage de la route,**

**c’est aussi faire place aux utilisateurs d’aides à la mobilité motorisées**

**Message aux automobilistes.**

Un triporteur, un quadriporteur ou un fauteuil roulant motorisé permet à de nombreuses personnes de conserver leur autonomie dans leurs déplacements.

Depuis juin 2015, un projet pilote prévoit de nouvelles règles de circulation pour les utilisateurs de ces aides à la mobilité motorisées (AMM). En même temps, ce projet pilote laisse davantage de flexibilité aux utilisateurs d’AMM dans leur choix d’itinéraire, tout en assurant un partage de la route sécuritaire entre les différents usagers de la route.

En vertu du projet pilote, il est désormais possible pour les utilisateurs d’AMM d’emprunter les trottoirs, les voies cyclables, et, à certaines conditions, la chaussée et son accotement.

De plus en plus d’AMM circuleront sur la voie publique. Pour votre sécurité et celle des autres, soyez vigilant et adoptez une attitude ouverte et courtoise lors de vos déplacements.

**Message aux utilisateurs d’Aide à la mobilité motorisés AMM**

**Sur la route en AMM, la sécurité avant tout!**

Vous utilisez un fauteuil roulant motorisé, un triporteur ou un quadriporteur dans vos déplacements? Saviez-vous que l’utilisation de ces aides à la mobilité motorisées (AMM) est balisée par un projet pilote depuis juin 2015?

Selon votre préférence, et en ayant toujours en tête votre sécurité et celle des autres, il vous est possible d’emprunter les trottoirs, les voies cyclables ainsi que, à certaines conditions, la chaussée et son accotement. Il est interdit de circuler sur les autoroutes et leurs voies d’accès.

Sur les trottoirs et les voies cyclables, adaptez votre vitesse à celles des autres usagers. Avant de vous engager sur la chaussée, assurez-vous que la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins et qu’il n’y a pas plus d’une voie de circulation par sens. Si vous empruntez l’accotement, il doit être suffisamment large et sans obstacle.

En précisant les règles de circulation, ce projet pilote vise un meilleur partage de la route tout en offrant une plus grande flexibilité dans vos déplacements. Pour en apprendre davantage sur le projet pilote, visitez le [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca)

Note: Ces messages proviennent du Ministère des transports du Québec pour le partage des voies publiques, nous avons ajouté les photos

La dernière page affiche :

 la bannière de la campagne pour le rehaussement du financement des organismes communautaires qui dit : Engagez-vous dans le communautaire et un texte suit :

Pendant que les gens s’appauvrissent et que les droits sociaux sont bafoués par les mesures d’austérité, pendant que la population, faute de services publics et de programmes sociaux adéquats se tourne vers le milieu communautaire qui croule déjà sous le poids du sous-financement, les 4000 organismes d’action communautaire autonome se mobilise pour réclamer de l’État québécois des engagements envers les organismes mais aussi envers les personnes qu’ils soutiennent par un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.

Les 7-8 et 9 novembre, participez et suivez les actions des 4000 organismes communautaires

En dessous, un dernier petit article, commentaire qui s’arrime au sujet, mais fait le lien avec le transport adapté :

**Suite dans les idées**

Il fallait couper , couper . Rationalisation et optimisation, qu’ils disaient tous. Même l’Office des Personnes Handicapées du Québec qui ajoutait sa voix au concert. Notre Office des personnes handicapées du Québec!!!!!

Pourquoi on réclame un meilleur financement du transport adapté? Mais pour répondre aux besoins grandissants d’un nombre grandissant d’usagers. Pour permettre aux usagers d’aller là où ils doivent aller au moment où ils en ont besoin. Parce que pour nous, intégration n’est pas qu’un mot, c’est un besoin. Optimisons, rationalisons, qu’ils disent.

Ces derniers mois, le ministre des finances annonce des surplus $1,7 milliards qu’il investira pour la santé et l’éducation. Bien. On ne sera pas contre la santé et l’éducation.

Mais pour les personnes handicapées, l’accès à la santé et l’éducation commence par l’accès à un service de transport adapté qui répond à leurs besoins.

Apparait finalement la carte d’affaire de Mme Shanahan, notre commanditaire. Les remerciements du RUTAC et notre logo.

C’est FINI! À la prochaine